



---

## **Prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé**

### **Rapport du Secrétariat**

#### **CENT TRENTE-QUATRIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

1. L'article 26 de la Constitution de l'OMS stipule que « Le Conseil se réunit au moins deux fois par an et détermine le lieu de chaque réunion ». L'article 5 du Règlement intérieur du Conseil exécutif précise que le Conseil « fixe, à chaque session, la date et le lieu de la session suivante ».
2. Il est proposé de convoquer la cent trente-quatrième session du Conseil exécutif le lundi 20 janvier 2014 au Siège de l'OMS à Genève et de clore la session au plus tard le samedi 25 janvier 2014. Il est proposé en outre que la dix-neuvième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif se tienne les jeudi et vendredi 16 et 17 janvier 2014 au Siège de l'OMS.

#### **SOIXANTE-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ**

3. Aux termes de l'article 13 de la Constitution de l'OMS, « L'Assemblée de la Santé se réunit en session ordinaire annuelle ». L'article 14 stipule en outre que « L'Assemblée de la Santé, lors de chaque session annuelle, choisit le pays ou la Région dans lequel se tiendra sa prochaine session annuelle, le Conseil en fixant ultérieurement le lieu. ». Conformément à l'article 15, « Le Conseil ... arrête la date de chaque session annuelle ... ». Dans sa décision WHA30(xvi), la Trentième Assemblée mondiale de la Santé a prié le Conseil exécutif de fixer également la durée de chaque session.
4. Si la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé décide que la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé se tiendra en Suisse, il est proposé de convoquer la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé le lundi 19 mai 2014 au Palais des Nations à Genève et de clore l'Assemblée de la Santé au plus tard le samedi 24 mai 2014. En cas d'accord du Conseil, il est proposé que la vingtième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif se tienne les jeudi et vendredi 15 et 16 mai 2014 au Siège de l'OMS.

## MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

5. Le Conseil souhaitera peut-être envisager d'adopter les décisions ci-après :

Le Conseil exécutif a décidé que sa cent trente-quatrième session s'ouvrirait le lundi 20 janvier 2014 au Siège de l'OMS à Genève et prendrait fin au plus tard le samedi 25 janvier 2014. Le Conseil a en outre décidé que la dix-neuvième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif se tiendrait les jeudi et vendredi 16 et 17 janvier 2014 au Siège de l'OMS.

Le Conseil exécutif a décidé que la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé se tiendrait au Palais des Nations à Genève et qu'elle s'ouvrirait le lundi 19 mai 2014 et prendrait fin au plus tard le samedi 24 mai 2014. Le Conseil a en outre décidé que la vingtième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif se tiendrait les jeudi et vendredi 15 et 16 mai 2014 au Siège de l'OMS à Genève.

= = =